Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Avril 1890 No. 29.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

L'ENFANT

Lorsque l'enfant paraît le cercle de famille
Applaudit à grands cris. Son doux regard qui brille
Fait briller tous les yeux,
Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être,
Se dérident soudain à voir l'enfant paraître,
Innocent et joyeux.

Soit que juin ait verdi mon seuil, ou que novembre
Fasse autour d'un grand feu vacillant dans la cham-[bre
Les chaises se toucher,
Quand l'enfant vient, la joie arrive et nous éclaire
On rit, on se récrie, on l'appelle, et sa mère
Tremble à le voir marcher.

Quelquefois nous parlons, en remuant la flamme,
De patrie et de Dieu, des poètes, de l'âme
Qui s'élève en priant;
L'enfant paraît, adieu le ciel et la patrie
Et les poètes saints! la grave causerie
S'arrête en souriant.

La nuit, quand l'homme dort, quand l'esprit rêve, à [l'heure
Où l'on entend gémir, comme une voix qui pleure,
L'onde entre les roseaux,
Si l'aube tout à coup là-bas luit comme un phare,
Sa clarté dans les champs éveille une fanfare,
De cloches et d'oiseaux.

Enfant, vous êtes l'aube et mon âme est la plaine
Qui des plus douces fleurs embaume son haleine
Quand vous la respirez;
Mon âme est la forêt dont les sombres ramures
S'emplissent pour vous seul de suaves murmures
Et de rayons dorés.

Car vos beaux yeux sont pleins de douceurs infinies,
Car vos petites mains, joyeuses et bénies,
N'ont point fait mal encore;
Jamais vos jeunes pas n'ont touché notre fange,
Tête sacrée! enfant aux cheveux blonds! bel ange
A l'auréole d'or!

Vous êtes parmi nous la colombe de l'arche,
Vos pieds tendres et purs n'ont point l'âge où l'on [marche,
Vos ailes sont d'azur
Sans le comprendre encor vous regardez le monde,
Double virginité, corps où rien n'est immonde,
Ame où rien n'est impur!

Il est si beau, l'enfant, avec son beau sourire,
Sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire,
Ses pleurs vite apaisés,
Laissant errer sa vue étonnée et ravie,
Offrant de toutes parts sa jeune âme à la vie
Et sa bouche aux baisers!

Seigneur! préservez-moi, préservez ceux que j'aime,
Frères, parents, amis, et mes ennemis même
Dans le mal triomphants,
De jamais voir, Seigneur, l'été sans fleurs vermeilles,
La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,
La maison sans enfants.

VICTOR HUGO.

—*Les Feuilles d'Automne.*

PENSÉES

—La parole que vous n'avez pas encore prononcée est votre esclave, celle que vous venez de dire est votre maître.

—Le caractère est ce qu'il faut toujours sauver avant tout; car c'est le caractère qui fait la puissance morale de l'homme.

—Le bonheur est une chose de l'âme et non du corps; la source en est dans la jouissance, dans l'amour et non dans la volupté.

—Le découragement est un sentiment mortel, même pour ceux qui se portent bien, à plus forte raison pour ceux dont la santé est compromise.

—La médisance est une petitesse de l'esprit, où une noirceur du cœur: elle est la preuve de l'ignorance ou de la malice. Médire sans dessein, c'est bêtise, médire avec réflexion, c'est noirceur. Que le médisant choisisse, qu'il opte: il est insensé ou méchant.—DUCLOS.

LA PIPE DE JEAN BART

Jean Bart était de Dunkerque, pays humide et froid, où la pipe est non-seulement une compagne mais un poêle; il était petit-fils et neveu de corsaires et fut corsaire lui-même jusqu'à l'époque où Louis XIV l'appela dans la marine militaire.

A cette époque, Jean Bart avait déjà quarante et un ans; il était trop tard pour changer ses habitudes de jeunesse; et cependant, ceux qui voudront y réfléchir demeureront parfaitement convaincus que lorsque Jean Bart alluma sa pipe dans l'anti-chambre du roi, ce n'était pas par ignorance de l'étiquette de Versailles, mais parce qu'il voulait attirer l'attention sur lui, de façon à ce qu'on fut forcé de le mettre à la porte du palais; et comme, après tout, il était chef d'escadre, et qu'il s'appelait Jean Bart, ce n'était pas chose facile que de le mettre à la porte ou d'aller dire à Louis XIV qu'il y avait, porte à porte avec lui, un homme qui fumait.

On savait que Jean Bart venait demander au roi une grâce, que le roi avait déjà refusée deux fois.

On ne faisait pas parvenir au roi les demandes d'audience de Jean Bart. Il fallait que Jean Bart prit le cabinet du roi par surprise.

Jean Bart mit de côté ses fameux habits de drap d'or doublé d'argent, qui faisaient tant de bruit dans les salons de Paris, revêtit son simple costume d'officier supérieur de la marine, passa seulement à son cou la chaîne d'or que le roi lui avait donnée autrefois en récompense de ses exploits de corsaire, et se présenta à l'antichambre du roi comme s'il avait sa lettre d'admission.

—M. le capitaine de frégate, demanda l'officier chargé d'introduire les solliciteurs près du roi: monsieur le capitaine de frégate, avez-vous votre lettre d'audience?

—Ma lettre d'audience, dit Jean Bart, pourquoi faire? Je suis, Dieu merci, assez bon ami du roi, pour qu'il n'y ait pas besoin de toutes ces niaiseries-là entre nous. Dites-lui que c'est Jean Bart, cela suffira.

—Du moment où vous n'avez pas de lettre d'audience, reprit l'officier, personne ne se permettra de vous annoncer.

—Avec ça que j'ai besoin qu'on m'annonce, dit Jean Bart, et que je ne m'annoncerai pas bien moi-même!

Et il s'avança vers la porte de communication.

—On ne passe pas, mon officier, dit le mousquetaire de faction.

—Est-ce la consigne? demanda Jean Bart.

—C'est la consigne, dit le mousquetaire.

—Respect à la consigne, dit Jean Bart.

Puis, s'adossant à la boiserie, il tira une pipe du fond de son chapeau, la bourra de tabac, battit le qriquet et l'alluma.

***

Les courtisans le regardaient avec stupéfaction.

—Je vous ferai observer, monsieur le capitaine de frégate, qu'on ne fume pas dans l'antichambre du roi.

—Alors, qu'on ne m'y fasse pas attendre; moi, je fume toujours quand j'attends.

—M. le capitaine de frégate, je vais être obligé de vous faire sortir.

—Avant que j'aie parlé au roi, fit Jean Bart en riant. Ah! je vous en défie bien.

Et, en effet, ce n'était pas chose facile que de mettre Jean Bart à la porte; de deux maux choisissant le moindre, et surtout le moins dangereux, l'officier alla dire au roi:

—Sire, il y a dans votre antichambre un officier de marine qui fume, qui nons défie de le faire sortir, et qui nous déclare qu'il entrera malgré nous.

Louis XIV ne se donna pas même la peine de chercher.

—Je parie que c'est Jean Bart, dit-il.

L'officier s'inclina.

—Laissez-le finir sa pipe, dit Louis XIV, et faites-le entrer.

Jean Bart ne finit pas sa pipe, il la jeta dans la cheminée et s'élança vers le cabinet du roi; mais à peine eut-il dépassé le seuil qu'il s'arrêta, saluant respectueusement Louis XIV.

***

Jean Bart était arrivé à son but. Il se trouvait en face du roi avec la même adresse qu'il manœuvrait devant les escadres ennemies; il conduisit la conversation à travers les écueils, les passes, les rochers où il voulait l'amener, c'est-à-dire qu'ayant commencé par se faire force compliments sur sa sortie du port de Dunkerque où il était étroitement bloqué par les Anglais, sur l'incendie de plus de quatre-vingts bâtiments ennemis qu'il brula en mer; enfin, sur sa descente à New-Castle, il mit un genou en terre devant le roi et finit par lui demander la grâce de Keyser, son matelot, condamné à mort pour avoir tué son adversaire en duel.

Le roi hésitait

Jean Bart que l'amitié fraternelle pour Keyser rendait éloquent, pria, adjura, conjura!

—Jean Bart, dit Louis XIV, je vous accorde ce que j'ai refusé à Tourville.

—Sire, répondit Jean Bart, mon père, deux de mes frères, vingt autres membres de ma famille sont morts au service de Votre Majesté. Vous me donnez aujourd'hui la vie de mon matelot, je vous donne quittance pour celle des autres.

Et Jean Bart sortit, pleurant comme un enfant et criant: "Vive le roi!"

Ce fut alors qu'enveloppé par tous les courtisans qui voulaient faire la cour à un homme qui était demeuré plus d'une demi-heure en audience privée de Louis XIV, et ne sachant comment sortir de ce cercle vivant qui commençait à l'étouffer, il profita de ce qu'un des courtisans lui demandait:

—Monsieur Jean Bart, comment donc êtes-vous sorti du Port de Dunkerque, bloqué comme vous l'étiez par la flotte anglaise?

—Vous voulez le savoir? répondit-il.

—Oui, oui, dirent-ils tous en chœur, cela nous ferait grand plaisir.

—Eh bien! vous allez voir. Je suit Jean Bart, n'est-ce pas? Vous êtes la flotte anglaise, vous; vous me bloquez dans l'antichambre du roi et vous m'empêchez de sortir. Eh bien! vli! vlan! pif! paff! voilà comment je suis sorti.

Et à chaque exclamation, allongeant un coup de pied et un coup de poing à celui qui était en face de lui et l'envoya tomber sur son voisin, il s'ouvrit un passage jusqu'à la porte.

Arrivé là:

—Messieurs, dit-il, voilà comment je suis sorti du port de Dunkerque.

Et il sortit de l'antichambre du roi.

LA SCIENCE DU MENAGE

Que de jeunes femmes, mariées au sortir du pensionnat ou élevées par une mère imprévoyante, se trouvent dans un terrible embarras au lendemain de leur mariage, ne sachant par quel bout prendre la direction si compliquée du ménage!

Elles n'ont pas pensé, on ne leur a pas fait penser à se former un plan de conduite, et—novices inexpérimentées, souvent irréfléchies — elles compromettent parfois, dès les premiers moments, la fortune et le bonheur du compagnon de leur vie.

Autrefois, on pouvait initier davantage les jeunes filles aux nombreux et importants détails du ménage. Aujourd'hui, les fortes études littéraires, historiques, scientifiques, etc, qu'on leur fait suivre, ne permettent pas à la mère de les associer à la surveillance de la maison ou aux travaux domestiques avant leur dix-huitième ou dix-neuvième année, et c'est souvent à cet âge qu'on les marie, ignorantes des connaissances les plus essentielles.

Loin de moi la pensée de blâmer l'étendue de l'instruction donnée aux femmes. Cette culture de notre esprit, de notre intelligence, c'est le salut des générations futures; à l'heure qu'il est, c'est déjà un grandissement de l'humanité, la vie conjugale va s'en ressentir, devenir meilleure: l'égalité s'affirme entre l'homme et la femme; Eve est à la hauteur d'Adam, ils se comprennent mieux l'un et l'autre, l'union devient plus étroite, plus intime.

Mais il faudrait peut-être retarder un peu l'heure du mariage, à cette époque-ci, ne laisser sortir la jeune fille de la maison paternelle qu'après lui avoir enseigné aussi une science plus simple, mais pourtant de haut prix, celle de diriger une maison. Théoriquement et pratiquement, il faut lui apprendre—en ces matières, comme en toutes autres, —à se tracer des règles de conduite et à ne s'en écarter jamais.

Pensez à toutes les erreurs que peut commettre une jeune femme dont l'éducation a été négligée sur ce point, lorsqu'il s'agit de monter sa maison, de la meubler, de distribuer la part de travail aux domestiques ou de suffire seule au travail, de surveiller la cuisine ou de la faire elle-même, d'employer le temps, d'ordonner la dépense, d'apprendre à connaître la valeur, la qualité des objets et des vivres, etc., etc., etc. Celles qui ont des serviteurs sont à la merci de ces serviteurs; riches ou pauvres, elles sont souvent la victime des industriels et des marchands peu consciencieux. Dans tous les cas, l'intérieur mal organisé, où tout cloche, où tout sent le malaise, où s'agite une femme incapable, cet intérieur déplaît au mari, qui s'en éloigne aussi souvent qu'il le peut

Sans doute, après un certain temps, après beaucoup d'écoles et de bévues, la jeune femme ar-

rive tout de même à faire marcher à *peu près* la maison. Il en est même qui acquièrent vite, à leurs dépens, l'expérience nécessaire et qui savent apporter à temps les réformes voulues; celles-là sont douées, elles sont rares. Quant aux autres, en dépit des leçons qu'elles reçoivent les lacunes de leur éducation ne sauraient se combler.

Tâchons donc de faire de notre fille "une bonne ménagère;" il y a des chances pour qu'elle ajoute à cette qualité celle d'être une bonne femme et une bonne mère. Faisons-lui entendre de bonne heure qu'on ne se marie pas pour s'amuser, pour s'habiller plus élégamment, pour conquérir une liberté plus grande, mais, au contraire, pour accepter la grave responsabilité du bonheur de l'homme qu'on aime et les doux, les saints devoirs d'une bonne mère de famille.

Aussi, avant de lui faire passer le seuil de cette vie sérieuse et forte, est-il nécessaire de laisser sa jeunesse s'ébattre innocemment et joyeusement, à certaines heures. La contrainte, l'ennui subis par la jeune fille, auprès de parents sévères et despotes, cette compression de ses instincts et de ses sentiments, cette privation des plaisirs de son âge, ont des effets déplorables pour la jeune femme. Heureuse d'échapper à une dure autorité paternelle ou maternelle, elle ne voit pas que le mariage est un joug. Ivre de liberté, elle ne modère pas assez ses transports de prisonnier échappé à la geôle. Elle ne pense qu'à jouir des biens qui lui avaient été jusqu'ici refusés, elle en abuse et oublie qu'un autre en souffre.

Il faudrait faire à ceux qui sont nés de nous une offense joyeuse, une adolescence heureuse, dans la mesure de nos moyens, tout en leur montrant les devoirs de l'avenir. Ce serait la meilleure préparation à la vie plus grave du mariage. Ils auraient joui de leurs jeunes années, ils seraient prêts à accepter les charges et les fardeaux que nous devons porter, quand sonne l'heure de l'association de deux vies.



Mercredi, 30 Avril 1890.

NOTES D'OTTAWA

[Spécial au *Manitoba*.]

28 avril 1890.

Plusieurs mesures importantes ont été discutées et adoptées dans le cours de la semaine qui vient de s'écouler: entre autres la nouvelle loi des banques, qui, après les changements aux impôts de douanes et la loi des billets, lettres de change etc., est une mesure de la plus haute importance, contenant des changements considérables, qu'il serait trop long d'énumérer dans des notes politiques.

∴

Les estimations budgétaires supplémentaires ont été soumises à la chambre des Communes vendredi dernier et seront votées durant la présente semaine.

∴

La célèbre loi de la législature de Québec, concernant les biens des Jésuites, va être discutée de nouveau, grâce à M. Charlton, qui a donné avis d'un amendement pour blâmer le gouvernement fédéral de n'avoir pas soumis cette question à la décision de la Cour Suprême. Sans être aussi long que l'an dernier, le débat sur cette question, n'en sera pas moins vif, ni moins important. M. Charlton est un des treize *héros* de l'année dernière, qui ont blâmé le gouvernement de n'avoir pas désavoué la loi de Québec.

∴

L'hon. M. Blake a donné avis qu'il proposerait un moyen de décider les questions constitutionnelles en soumettant ces questions à la Cour Suprême avant d'en recommander le désaveu au gouverneur-général. Cette suggestion vient à propos des lois passées par la législature de Manitoba, décrétant l'abolition des écoles séparées et de l'usage officiel de la langue française. Il peut y avoir du bon dans cette suggestion; mais il est regrettable qu'elle soit faite en amendement à une mesure ministérielle, n'ayant aucun rapport avec la question. C'est un vote de non confiance qui va nécessiter une revue de tous les actes qui ont été désavoués depuis vingt ans. La discussion de cette proposition sera tout de même bien intéressante.

∴

Pour répondre à la motion de M. Charlton, demandant la liste de tous les employés sessionnels, avec leur nationalité et leur religion, M. Amyot demande la liste, la nationalité et la religion de tous les employés civils du gouvernement, ainsi que le salaire que reçoivent ceux qui sont canadiens-français et ceux qui ne le sont pas.

∴

Le relevé des recettes brutes et nettes des chemins de fer pendant l'année dernière donne une idée complète de l'industrie des chemins de fer. On a les relevés pour 143 chemins de fer, exploitant 112,108 milles. Ils ont encaissé $86,418,570 bruts et $275,789,696 nets. En outre, il y a 11 chemins de fer dont on n'a les relevés que pour onze mois de l'année dernière. Ces 11 chemins de fer (parmi eux le Grand Tronc du Canada) exploitent 8,308 milles et dans ces onze mois leurs recettes ont été de $40,059 940 bruts et 12,583 986 nets. Comme total on a 154 chemins de fer opérant sur 120,416 milles et dont les recettes en 1889 ont été de $856,478,150 bruts et $288,273,632 nets.

∴

Le comité spécial chargé de faire une enquête à propos des fourrures de Bremner, enlevées pendant la rébellion de 1885, a présenté son rapport. Ce rapport déclare la confiscation des fourrures Bremner comme illégale; et fut elle légale ces fourrures devenaient la propriété du gouvernement.

Le comité considère que le général Middleton a agi avec irréflexion en s'appropriant ces fourrures et sa conduite est très répréhensible. Le rapport conclut en conseillant à Bremner d'accepter $4,500 comme indemnité.

∴

Le gouvernement canadien a été notifié que M. Blaine, le secrétaire d'Etat américain, a pris les moyens d'empêcher que des liqueurs enivrantes soient vendues aux sauvages canadiens sur le territoire américain. L'an dernier le gouvernement canadien avait attiré l'attention du gouvernement américain sur ce fléau et avait demandé de le faire cesser. M. Blaine donne avis qu'il demandera que la loi actuelle soit modifiée de manière à défendre la vente des boissons enivrantes aux sauvages, à quelque pays qu'ils appartiennent.

∴

Une députation de Montréal, représentant la société pour la protection des femmes et des enfants, s'est rendue à Ottawa pour demander au ministre de la justice d'appliquer, à toutes les femmes qui travaillent, la clause concernant la protection des femmes employées dans les manufactures.

Ils demandent aussi une loi plus efficace pour protéger les jeunes filles contre les embaucheuses.

∴

Le gouvernement fédéral travaille énergiquement depuis quelques années à développer d'avantage nos relations commerciales avec l'Espagne, et ses efforts ne manqueront pas d'être couronnés de succès.

L'année dernière, nos importations d'Espagne ont été évaluées à $375,000, et consistent principalement en fruits, et nos exportations se montent à $52,000.

Nous avons importé de l'ouest des Indes espagnoles pour $2,434,000 et exporté pour au-dessus d'un million de piastres.

La plus grande partie de ce trafic passait par New-York. Une ligne de steamer directe entre l'Espagne et le Canada augmenterait considérablement les relations commerciales entre les deux pays. L'Espagne importe une quantité considérable de traverses de chemins de fer, de poisson, de farine et de bois, nous ne voyons pas pourquoi nous ne pourrions pas l'approvisionner, nous qui avons tous ces articles en abondance chez nous.

LA NOUVELLE LOI DES ECOLES

C'est demain que la législation anti-catholique et anti-française du gouvernement Greenway-Martin commencera à être mise en vigueur.

Il nous tarde de voir à l'œuvre les émissaires de cette administration persécutrice. Parfaitement certains de la justice de notre cause, nous n'épargnerons rien pour la faire triompher. Nous verrons si, impunément, on peut nous faire les victimes des projets odieux d'un démagogue, si pour être les plus faibles, nous devons donner raison aux plus forts.

Le procureur-général n'est pas aussi sûr du succès qu'on pourrait le supposer, et, depuis quelques jours, pendant les pourparlers qui ont eu lieu entre les commissaires d'écoles catholiques de Winnipeg et le gouvernement, il nous a été facile de constater que ce dernier, toujours par l'entremise de son factotum, Joseph Martin, hésite et ne sait trop que faire. Il lui faudra pourtant se décider à agir d'une façon ou d'une autre, mais quoiqu'il fasse il est attendu. Nous allons voir s'il n'y a point de tribunal où même le procureur-général ne puisse être assigné et où il ne vienne apprendre que toutes ses lois relativement aux écoles sont *ultrà vires*.

Cette date du 1er mai restera tristement mémorable dans l'histoire de cette province; elle dira que l'administration Greenway a été surtout remarquable par un esprit d'intolérance et de persécution vis-à-vis la minorité catholique, et elle apprendra à nombre d'entre nous une leçon qui devra nous faire réfléchir: c'est de ne jamais abandonner le parti qui nous fait du bien, quelques promesses qui soient faites par ses adversaires car comme le disait si bien le vieux Lafontaine: *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.*

HOMMES D'ETAT ET DEMAGOGUES

M. Hardy, ministre des terres de la Couronne du gouvernement d'Ontario, dans un discours récent prononcé à Peterboro, a dit en substance: "Que ni le gouvernement d'Ontario, ni le parlement du Canada ne pouvaient abolir les écoles séparées. Il partage l'opinion de M. Mowat, que sans l'assentiment d'Ontario et de Québec et celui du parlement fédéral, le parlement impérial ne consentirait pas à abroger les clauses relatives aux écoles séparées de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Contrairement au reste de l'acte, ces clauses ne sont pas uniquement matière de législation, mais elles sont le résultat d'un compromis, une stipulation et un pacte adoptés non-seulement par les deux partis politiques, mais encore par les représentants du catholicisme et du protestantisme, respectivement, d'abord dans la conférence préliminaire, puis en parlement. Lorsqu'une législation participe de la nature d'un contrat, il est difficile, sinon impossible de l'abolir sans le consentement des parties contractantes, et dans le cas actuel, il n'est pas possible d'obtenir ce consentement.

Lors de la confédération, il y avait des écoles séparées dans Ontario et dans Québec, et ces deux provinces avaient une population totale de 2,505,755 (protestants et catholiques, la majorité protestante n'étant que de 105,025). Les catholiques de Québec, ceux d'Ontario et les protestants de Québec posèrent comme condition de leur acceptation du pacte fédéral, que les droits garantis aux catholiques d'Ontario et aux protestants de Québec, heur ou malheur, seraient garantis par la constitution sans qu'il fût possible d'y porter atteinte. La législature du Canada et les deux partis politiques acceptèrent cette condition ratifiée plus tard par le parlement impérial, sur la foi de ce pacte solennel. Il croit que sur ce point, l'opinion de M. Mowat serait trouvée vraie et qu'une tentative pour imposer l'abrogation de ces clauses contre la volonté d'une des parties contractantes aurait pour effet de rompre la confédération en ses fragments primitifs."

Telle est l'attitude que le pays attend d'un homme d'état sur cette grave question. Elle diffère beaucoup, comme on le verra, de celle des aventuriers politiques qu'un accident a fait monter au pouvoir à Manitoba. Pour des hommes honorables, les compromis et les pactes solennels ont une grande importance; ils les respectent, croyant qu'on ne les a acceptés que pour cela, et que ce serait une insigne violation de la foi jurée que de passer outre, en raison du droit brutal du plus fort ou de la majorité. Le système d'écoles de Québec et d'Ontario s'appuie sur un compromis que l'on ne peut briser en honneur, et qui ne peut l'être sans compromettre l'existence de tout l'édifice de la confédération. Des politiciens sans principes et imprudents peuvent ne pas se laisser arrêter par la perfidie et affronter tous les risques, mais ce ne sont pas ces hommes qui font les nations, ce ne sont pas leurs noms qui vivent chers dans la mémoire d'un peuple.

Le système d'Ontario date de 1863, c'était une des matières du compromis ratifié par l'acte de la confédération en 1867. Celui de Manitoba date de 1870 et c'était une des stipulations exigées lorsque la province entra dans l'union; ce système fut également ratifié par acte du Parlement Impérial. En quoi donc le cas de Manitoba diffère-t-il de celui d'Ontario? L'intervalle de trois ans, de 1867 à 1870, suffirait-il pour détruire à Manitoba, des droits, que tout homme d'état digne de ce nom déclare inviolables à Ontario? Le gouvernement impérial considérerait-il cette courte période fatale à l'entente sur laquelle le système de Manitoba a été établi? Poser la question suffit à en faire voir l'étonnante absurdité.

Une portion du parti libéral de Manitoba s'est laissée entraîner dans cette voie par un démagogue dont les rares amis personnels confondent la négligence pour de la hardiesse, l'impudence pour de l'habileté et la vulgarité pour du courage et de l'indépendance. Chaque jour qu'il reste au pouvoir, il rend plus désespérée la position compromettante où se sont laissés guider ses trop dociles partisans. M. Martin, comme chef politique à Manitoba, est condamné dans sa réputation jusqu'à ce qu'il ait le mépris de tout honnête homme du pays; et tous ceux qui se sont associés à lui, partageront sa disgrâce. Malgré sa malhonnêteté et son égoïsme, il sera encore plus méprisé pour la part qu'il a prise dans cette abominable agitation de race et de croyance qui n'a pour tout point de départ que le mépris d'un démagogue pour la loi, l'honneur et la paix.

Daily Free Press.

L'ELECTION D'OTTAWA

L'élection fédérale qui vient de se faire dans la ville d'Ottawa où la mort de M. Perley avait rendu un siège vacant vient de se terminer comme on devait s'y attendre. M. MacIntosh, le candidat ministériel, a battu ses deux adversaires, M. Hay, le champion des droits égaux, et M. Chrysler, le candidat libéral.

M. MacIntosh l'a emporté par plus de 800 voix de majorité. Nous sommes réellement heureux du résultat.

Nous espérons que le candidat vainqueur qui a déjà fait acte de bon vouloir à notre égard, n'oubliera pas que nos compatriotes ont su le reconnaître en temps opportun.

S. G. MGR TACHE

La santé de Mgr l'Archevêque, notre vénérable premier pasteur, laisse toujours à désirer.

Tous ensemble faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

Samedi étant le jour de la Saint-Alexandre, fête patronale de Sa Grandeur, toute la population française de l'ouest ne manquera point alors de demander au ciel que celui qui a tant fait pour elle lui soit conservé pendant encore nombre d'années.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA

Dimanche dernier, a eu lieu, à l'hôtel-de-ville de Saint Boniface, l'élection annuelle des officiers de l'Association Saint Jean-Baptiste de Manitoba. La séance a été présidée par M. H. F. Despars et M. Emile Jean agissait comme secrétaire.

L'élection donna le résultat suivant:—

Président, M. Hormisdas Béliveau;

1er vice-président, M. le Dr J. H. O. Lambert;

2nd vice-président, M. M. A. Kéroack;

Secrétaire-archiviste, M. J. F. Prud'homme;

Assistant sec.-archiviste, M. J.-Bte Lévêque;

Trésorier, M. Télesphore Pelletier;

Assistant trésorier, M. Antoine Gauvin;

Secrétaire-correspondant, M. Henri Royal;

Assistant sec.-correspondant, M. Médéric Cyr;

Médecins, MM. les Drs Dame et D'Eschambault;

Bibliothécaire, M. J.-Bte Leclerc;

Commissaires-ordonnateurs, MM. Cléophas Marcoux, Joseph Senez et Edouard Guilbault.

Comité de régie—Les anciens présidents: l'hon. sénateur Girard, l'hon. juge Dubuc, l'hon. Joseph Royal, l'hon. A. A. C. LaRivière, l'hon. juge Prud'homme, l'hon. J. E. P. Prendergast, MM. T. A. Bernier, L. J. A. Lévêque, Félix Chénier, Roger Marion, H. F. Despars et MM. Edmond Marcoux, David Joyal, Théophane Bertrand, S. A. D. Bertrand, Joseph Turenne, François Gingras, F. E. Verge, L. P. Prud'homme, Fabien Soucy, J. Ernest Cyr, Napoléon Bétournay et Edmond Trudel.

Après l'élection, sur une proposition de M. le Dr Lambert, une résolution de condoléance fut unanimement adoptée, à l'occasion de la mort de M. le Dr Fafard, un des médecins de l'Association.

Il fut aussi décidé que copie de cette résolution fut transmise à Mme Fafard.

La question de savoir comment célébrer notre fête nationale cette année fut ensuite amenée, mais il fut jugé plus à propos de la considérer à la prochaine assemblée qui aura lieu le 11 mai prochain.

PIED-DE-CORBEAU

Lundi dernier, à 3 heures a.m., le fameux chef de la tribu des Pieds-Noirs, Pied-de-Corbeau ou Sapomaxiho, mourait d'une inflammation des poumons, après quelques jours de maladie seulement.

Sapomaxiho était le chef le plus respecté de toutes les tribus sauvages du Nord-Ouest canadien.

Encore jeune homme, il se distingua par diverses exploits contre les tribus hostiles, et sa ceinture était ornée de nombreuses chevelures. Sa bravoure attira sur lui l'attention des siens. Dès avant la mort de son père, il était moralement le chef des Pieds-Noirs.

Orateur habile, excellent politique, il sut toujours conserver son influence. L'on dit aussi qu'il était très-charitable pour les pauvres de sa nation.

Bien qu'il ait toujours refusé de recevoir le baptême, il s'est constamment montré l'ami et l'allié des blancs.

Il y a onze ans, il conclut avec le gouvernement fédéral un traité donnant libre accès à l'immigration dans le pays des Pieds-Noirs. Dans toutes les difficultés, Sapomaxiho se montra toujours excellent diplomate et a réussi à amener les siens à son opinion.

En 1885, malgré toutes les sollicitations, le chef Pied-Noir et sa tribu restèrent loyaux. Dans une assemblée solennelle de sa nation, tenue à la Traverse-des-Pieds-Noirs, en présence du lieutenant-gouverneur Dewdney et du Rev. Père Lacombe, Sapomaxiho donna sa parole que l'on n'avait rien à craindre de lui et des siens. Ces paroles furent télégraphiées à Ottawa, et Sir John donna lecture du télégramme en chambre.

Le Père Lacombe était très estimé du grand chef. Il y a quelque vingt ans, rapporte-t-on, c'est grâce à l'intrépidité du révérend Père qu'un camp de Pieds-Noirs, où il demeurait ne fut pas massacré complètement, et que Sapomaxiho put chasser ses ennemis. Les sauvages n'oublient pas ces services-là.

Avant de mourir, Sapomaxiho a recommandé aux siens d'apprendre les usages des blancs et de se livrer à la culture du sol.

PERSONNEL

Le Rév. Père Bitsche, curé de Saint-Léon, est au palais archiépiscopal.

Son honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du N.-O. et Madame Royal sont passés à Winnipeg dimanche matin, de retour d'Ottawa, et sont repartis immédiatement pour le convoi de l'ouest.

M. Joseph T. Dumouchel est allé visiter les paroisses de Lorette, Sainte-Anne, LaBroquerie, Sainte-Agathe et Morris dans les intérêts des compagnies d'assurance qu'il représente.

La dernière *Gazette Officielle* nous apprend que M. Joseph Baril, de Saint-Jean-Baptiste et M. Charles Henri Pacaud, de Saint-Norbert, ont été nommés notaires publics pour la province.

MM. C. A. M. Globensky et J. M. Dufresne qui se sont rendus jusqu'à la Montagne de Bois pour visiter leur ranche, sont revenus vers le milieu de la semaine dernière, et après quelques heures de repos ont pris les chars pour Montréal.

NAISSANCES

DESAUTELS—A Winnipeg, le 23 courant, Madame J. Bte Desautels, une fille.

GROULX—En cette ville, le 25 courant, Madame Moïse Groulx, une fille.

CAMIRANT—En cette ville, le 23 courant, Madame Raphaël Camirant, un garçon.

RITCHOT—A Saint-Vital, le 25 courant, Madame Alexandre Ritchot, un garçon.

DECES

DE LA CROIX—A l'Hôpital de Saint-Boniface, le 20 courant, à l'âge de 53 ans, Louis de la Salle de la Croix.

TÊTU—A Winnipeg, le 22 courant, à l'âge de 4 ans et 6 mois, Alexandre-Joseph-Ernest, enfant de M. Jean Têtu.

CHARBONNEAU—En cette ville, le 26 courant, à l'âge de 38 ans, Marie-Eulalie Nolin, épouse de Lucien Charbonneau.

VILLEBRUN—En cette paroisse, le 27 courant, à l'âge de 4 ans et 11 mois, christine, enfant de M. Maxime Villebrun.

FALCON—A Sainte-Anne des Chênes, le 22 avril, à l'âge de 35 ans, Philomène Fisher, épouse de M. Cuthbert Falcon.

GUILLEMIN—A Sainte-Anne des Chênes, le 25 avril, à l'âge de 73 ans, Emérence Casavant, épouse de M. Narcisse Guillemin.

LAVACH—A Sainte-Anne des Chênes, le 26 avril, à l'âge de 11 mois, Joseph-Jean, enfant de M. Alexandre Lavach.

ROCH—A Sainte-Anne des Chênes, le 27 avril, à l'âge de 6 jours, Joseph Agapit, enfant de M. Chs. Roch.



Choses et Autres

—Une dépêche de Chicago annonce que M. Eiffel, le célèbre ingénieur français qui a construit la fameuse tour qui a tant contribué au succès de l'exposition universelle de Paris, a proposé aux directeurs de l'exposition de 1892 d'en construire une du même genre à Chicago. M Eiffel, dit la dépêche, ne demande que l'autorisation des directeurs et se charge de fournir le capital nécessaire. Il serait associé pour cette entreprise avec M. Edison, et la tour de Chicago aurait cinq cents pieds de hauteur de plus que celle de Paris. Enfin, M. Edison se chargerait d'illuminer la nouvelle tour au moyen d'un million de lampes électriques aux feux de diverses couleurs.

—Nous lisons dans le *Canadien*, de Saint-Paul. Minn. :

L'on a placé dans la salle du musée historique, au Capitole, lundi soir, le portrait d'un Canadien-français qui fait maintenant partie de l'histoire de l'Etat, le fameux Rolette. Ce portrait est un cadeau de l'hon. M. Flandrau. L'on sait que c'est à Rolette que Saint Paul doit d'avoir pu conserver le siège de la capitale du Minnesota.

—Dit *L'Etendard* :—

M. Dalton McCarthy a répété l'autre jour à Ottawa que si la question de la dualité des langues n'était pas réglée par le vote, avec la génération actuelle, la prochaine génération la règlera à la pointe de la baïonnette.

M. McCarthy a omis de dire de quelle manière elle serait réglée. Dans tous les cas, nous lui rappellerons que la baïonnette, inventée par les Français, est une arme essentiellement française.

—Le procès de Dubois accusé d'avoir tué sa femme, ses enfants et sa belle-mère, à Saint-Alban, comté de Portneuf, vient de se terminer, à Québec. Malgré les efforts de l'avocat de la défense, le jury a déclaré que Dubois jouissait de toutes ses facultés mentales et était réellement coupable. Son honneur le juge Bossé a condamné Dubois à être pendu le 20 juin prochain.

—M Edmond Lareau, député de Rouville, Qué., à la chambre locale, est décédé mardi dernier, à l'âge de 42 ans.

M Lareau est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le droit canadien.

Il a aussi publié quelques œuvres littéraires, entre autres *l'Histoire de la littérature canadienne.*

—Le R. P. Cassien Augier, provincial des Oblats, vient d'être nommé assistant-général de son ordre. Avant sa nomination, le révérend Père occupait l'importante position de procureur de la congrégation auprès du Saint Siège.

—Mgr Corrigan archevègue de New-York a eu à Rome une réception plus que cordiale. Le pape et ses dignitaires se sont empressés de lui faire honneur, ce qui démontre l'importance croissante de l'élément catholique aux Etats-Unis. Dans les listes des souscriptions pour venir en aide au Saint Siège, l'Amérique du Nord figure avant l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et d'autres pays Il est rumeur que Mgr Corrigan pourrait bien être rappelé à Rome avant longtemps pour recevoir le chapeau de cardinal. Sa conduite dans l'affaire McGlynn, a reçu l'approbation entière du Saint Siège.

—Le nombre des habitants du globe atteint actuellement le chiffre respectable d'un billion quatre cent millions. Il est devenu impossible de trouver une partie de notre planète qui ne soit pas habitée par l'homme. L'Asie, où est son berceau, a une population de 800 millions.

En Afrique, il y a 210 millions.

Dans les deux Amériques, il y a 110 millions, relativement clair-semés.

Dans les îles, grandes et petites, on compte 10 millions.

La proportion entre les noirs et les blancs est de cinq à trois. 800 millions sont de couleur brune ou jaune, 500 millions vivent dans des huttes et des cavernes, et 260 millions vivent à l'état barbare et sauvage, exposés aux intempéries.

—La population de Terreneuve est toujours très agitée au sujet des concessions faites par le gouvernement impérial aux pêcheurs français sur nos côtes. Les pêcheurs indigènes sont en train de s'armer, et résisteront par la force aux français. Des délégués sont partis pour l'Angleterre, le Canada et les Etats-Unis, afin de solliciter pour la colonie l'appui moral de la presse et du public. L'idée d'annexion fait de grands et rapides progrès On blâme fort le gouverneur et le gouvernement local auxquels on reproche l'état des choses actuel, et le premier ministre est ouvertement accusé d'avoir trahi le pays.

Chronique Locale.

—Voyez l'annonce de M. McFarlane sur notre 1ère page.

—Il y aura séance spéciale du conseil de ville vendredi soir.

—M. Israël Leclair s'est fait voler dix poules, lundi dans la nuit.

—Vente des bancs, dimanche prochain, à l'issue de la grand'messe, à la cathédrale.

—Avez-vous besoin de pois pour vos semences ou pour l'usage de la maison, allez chez M. Adolphe Turner, qui vient d'en recevoir de la province de Québec. 2i

—Avis est donné dans la dernière *Gazette Officielle* de Manitoba de l'abolition du bureau d'enregistrement de Morris pour le 23 juin prochain.

—Les exercices du mois de Marie commencent ce soir à 7.15 heures Ces exercices auront lieu tous les soirs du mois de mai, à la même heure.

—A partir du 1er mai, M. Bégin, boucher, pourra fournir de la glace aux résidents de la ville. Pour viande à bon marché c'est aussi là qu'il faut aller. 3i.26

—A partir de lundi prochain, les bureaux de l'Association d'Epargnes de Saint-Boniface seront ouverts tous les lundis soir, de 7 à 9 heures, chez M. M. A. Kéroack.

—Le montant de l'évaluation, à Winnipeg, est cette année de $22,263,900. L'exemption affecte une valeur de $3,500,000. La population de la ville est de 22,892. Il y a en outre une population flottante de 3,000 âmes.

—Samedi, fête de l'Invention de la Sainte Croix, une des principales fêtes des Sœurs de la Charité, il y aura à la nouvelle chapelle de la maison vicariale grand'messe solennelle, à 8.30 heures a.m., vêpres, instruction et salut à 3 heures.

—M. Cléophas Marcoux est à démolir l'ancien Hôtel Beauregard dont M. Lloyd a fait l'acquisition, il y a quelque temps. Les personnes qui ont besoin de bois de construction de toute description, aussi, couverture en ferblanc, paratonnerres, etc., feraient bien de s'adresser à M. Marcoux.

—Les Dames de la Société de Secours de l'Hôpital et de l'Orphelinat de Saint-Boniface doivent se réunir à l'Hôpital vendredi. à 3 heures p.m. Cette réunion sera suivie d'une visite à l'Orphelinat. Les Dames qui appartiennent à l'association et celles qui ont l'intention d'en faire partie sont invitées à s'y rendre.

—La maison populaire Anderson & Lemieux recevra sous peu de la célèbre fabrique Christy, Brown & Cie. de Toronto, des biscuits de toute sorte, des sucres candis et des bombons.

En route pour la même maison un char de sucre. Prix réduits comme à l'ordinaire. N'oubliez pas le No. 245, rue Principale Winpeg.

—Le Rév. Père Lacombe a fait une déclaration au sujet de prétendues captures de blancs par les Sauvages des Territoires :

Il est étonné de la naïveté des touristes qui ajoutent foi à tout ce qui frappe leur imagination au sujet des Sauvages ; il n'est pas moins étonné de la simplicité du peuple qui accepte tout ce que racontent les voyageurs à sensation Les nouvelles répandues au sujet de jeunes filles blanches tenues en captivité dans les camps des Sauvages ou sur les réserves, sont sans fondement.

Si ces faiseurs de nouvelles visitaient les camps, ils y verraient des jeunes filles et des jeunes garçons blancs qui n'ont pas été enlevés, mais qui proviennent des liaisons entre des squaws et des hommes blancs. Les Sauvages n'ont pas besoin, dit-il, de voler des enfants blancs, car ils en ont dans leurs camps. Au lieu de s'apitoyer sur le sort de ces enfants. on devrait plutôt travailler à une œuvre de moralité et engager les autorités à forcer les pères de ces enfants à épouser les femmes qu'ils ont séduites.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

28 avril—Notre bureau d'enregisgistrement sera fermé le 2 juin prochain et transporté à Winnipeg.

—Notre gouvernement provincial a changé les limites de notre municipalité dont le nom même disparaît pour prendre celui de LaBroquerie. Un tel changement que personne n'a demandé crée tout naturellement des mécontentements légitimes.

—Nos cultivateurs sont occupés à leurs semences qui sont déjà passablement avancées. Les dernières pluies ont donné au sol l'humidité dont il avait besoin et tout fait présager une abondante récolte.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées " Provisions et luminaire pour la Police à Cheval," et adressées à l'Hon. Ministre des Chemins de fer et Canaux, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de mardi, le 3 juin 1890.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités approximatives requis, en s'adressant à aucuns des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées.

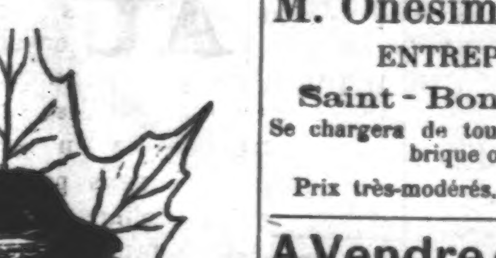
On ne s'engage d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent de la valeur totale des articles offerts, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de se faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P.C.N.O.

Ottawa, 22 avril 1890. 2i 30.4.90



Association St-Jean-Baptiste de Manitoba.

Avis est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association dimanche, le 11 mai 1890, à 2 heures p.m., dans la salle du conseil de ville, afin de décider de la manière dont sera célébrée la fête nationale cette année.

Par ordre,
J. F. PRUD'HOMME,
Sec.-Arch. A. St-J.-B. de M.

MUNICIPALITE de SAINTE-ANNE.

AVIS.

Avis est par le présent donné que le Rôle d'Evaluation pour l'année 1889 a été adopté pour l'année 1890.

Aussi que la Cour de Révision sera tenue à la Salle du Conseil, lundi, le 2 juin 1890 pour entendre toute plainte qui pourrait être portée contre le dit Rôle.

Daté à Sainte-Anne, ce 18ème jour d'avril 1890.

L. G. GAGNON,
Sec.-Trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne.

3i 23.4.90



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées faites séparément et adressées au maître-général des postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à vendredi le 23 mai prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat pour quatre ans, pour chacune des routes suivantes, à partir du 1er juillet prochain

Ossowo, Poplar Point, deux fois par semaine, distance calculée : 7 milles.

Portage du Rat et gare du chemin de fer vingt-quatre fois la semaine, distance calculée, ¼ de mille.

Rosser et gare du chemin de fer, douze fois la semaine, distance calculée, ⅛ de mille.

L'on peut se procurer des avis imprimés contenant plus amples informations quant aux conditions des contrats ci-dessus, et des formules de soumissions en blanc aux bureaux de poste au terminus des routes respectives et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des postes.

Bureau de l'inspecteur des postes, Winnipeg, 11 avril 1890.

3in 16.4. 90



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées " Soumission pour un permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à lundi le 16 juin prochain, pour un permis de couper du bois sur une limite située sur la rive ouest du Lac Winnipeg, dans Manitoba, comprenant une superficie de 120 milles carrés, plus ou moins.

Des soumissions seront aussi reçues jusqu'à la même date pour un permis de couper du bois sur une limite située sur Sugar Creek, un tributaire de la Humbug Bay, sur la rive ouest du Lac Winnipeg aussi, contenant une superficie de 50 milles carrés, plus ou moins.

Les règlements d'après lesquels un permis sera donné en même temps un plan qui donne approximativement la position des limites en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait en faveur du sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions envoyées par télégraphe ne seront pas considérées.

JOHN R. HALL,
Secrétaire,

Département de l'Intérieur, Ottawa, 8 avril 1890. 1i 16.4.90

AGRICULTURE

QUEMQUES IDÉES SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Voici les idées d'un cultivateur pratique sur l'industrie laitière :

" Pour retirer un profit raisonnable de nos vaches, il faudrait trouver le moyen de leur faire produire du lait durant huit à dix mois dans l'année. La plupart des cultivateurs cessent de traire leurs vaches juste au moment où elles commencent à dépenser le profit qu'elles ont donné durant l'été, à la fin de l'hiver elles ont mangé tout ce profit et quelquefois plus ; de sorte que beaucoup de cultivateurs ne font que changer leur argent. Le seul profit qu'ils retirent de leurs troupeaux de vaches c'est le fumier qui empêchera la ferme de s'épuiser, encore beaucoup se plaisent, pour ainsi dire, à gaspiller ce revenu. Pour moi, j'avouerai que l'industrie laitière deviendra réellement rémunératrice quand les cultivateurs pourront retirer du lait de leurs vaches durant presque toute l'année. Ils le pourront en soignant convenablement.

Les idées ci-dessus dénotent un sens vraîment pratique ; elles sont la condamnation de la méthode de soigner, si universellement adoptée par beaucoup de propriétaires de vaches. Il disent : " mes vaches ne me donnent pas de lait cet hiver ; mais elles ne me coûtent guère, elles ne mangent que de la paille." Si le propriétaire d'une machine à vapeur disait : " Oh ! l'entretien de ma machine me coûte peu, je ne lui donne du combustible que juste assez pour avoir le plaisir de la voir marcher *à lège.* " On traiterait cet homme d'imbécile, et, ma foi, on aurait raison.

BEAUCOUP DE TRAVAIL ET PEU DE PROFIT

Souvent j'entends dire à des cultivateurs : " Que notre état est misérable ; nous travaillons jour et nuit et c'est à peine si nous pouvons vivre, nous tirer d'af faires. " —Mais, cultivateurs qui parlez ainsi, peut-être employez-vous mal votre temps et ne retirez pas de votre travail tout le profit que vous pourriez en obtenir. Par exemple, si vous labourez cinquante arpents de votre terre, alors que vous ne devez en labourer que 25 à cause de l'épuisement de votre terrain qui n'est plus en état de vous donner une récolte payante sans une culture soignée, vous perdez la moitié du temps des semailles à vous promener dans votre champs Vous répandez vos engrais sur dix arpents de terre quand vous avez une quantité de fumier suffisante pour engraisser cinq arpents seulement, vous perdez encore là un temps précieux. Vous semez soixante minots de grain sur une terre mal préparée, labourée à la hâte, à demi égouttée et à peine cloturée, vous perdez votre temps et votre grain. C'eût été mieux de ne semer que vingt minots sur une pièce de terre parfaitement préparée et engraissée.

Vous travaillez dur, me ditesvous, c'est vrai, alors vous devez estimer le temps que vous consacrez à votre exploitation agricole à un prix assez élevé. Votre journée de travail et celle de vos bêtes de trait doit bien valoir au moins $2,50 à 3,00. Calculez à ces prix le nombre de jours que vous travaillez sur votre ferme pendant un an et tenez compte pour une année aussi de tous les revenus que vous donne votre terre. Vous serez surpris du résultat de ce calcul, pour plusieurs d'entre vous la moyenne du prix d'une journée d'ouvrage n'atteindra pas 50 cts ! ! ! Pourquoi ? Justement pour les raisons que je viens d'énumérer et qui se résument comme suit : faire toute chose à son temps, ne pas trop embrasser et travailler raisonnablement tous les jours de l'année, c'est le véritable secret de prospérer.

POUR AVOIR DES PRIMEURS

Un correspondant du *Mirror & Farmer*, journal américain, dit ce qui suit à propos de la valeur du fumier de volailles :

" On a écrit et dit beaucoup de choses sur la valeur du fumier de volailles, mais plusieurs cultivateurs et jardiniers ignorent sa propriété d'avancer la maturité des céréales et des légumes, tout en leur procurant une croissance parfaite. Le fumier de volailles vaut sous ce rapport les meilleurs phosphates. On l'emploie en *compost*, trois partie de fumier pour une partie de terre sèche."

Avis donc aux jardiniers qui veulent vendre les primeurs du marché.

UN BON CONSEIL

Un petit conseil en terminant aux cultivateurs *plaignards et soi-disant malchanceux*. Aimez-vous votre état ?—Oui, me dites-vous. Alors ne vous en prenez pas à vos terres si vous ne réussissez pas en agriculture, regardez ailleurs, examinez votre manière de cultiver, voyez si vous le faites comme les cultivateurs qui prospèrent autour de vous. Si vous ne cultivez pas comme eux, imitez-les, cessez de vous plaindre et vous réussirez.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 80	à 0 90
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 10 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 04
Morue "	0 00	à 0 10

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 00	à 3 50
Charbon dur	9 50	à 10 00
Charbon mou	6 00	à 6 50

FOIN.

Foin de prairie	10 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	12 00	à 0 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 70	à 0 75
Avoine, par minot	0 50	à 0 55
Orge "	0 60	à 0 65

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 20
" " XXXX	1 40
" " Strong Baker	2 40
" " Roller Process	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 25	à 0 30
Œufs en boîtes, la doz	0 18	à 0 20
Patates, le minot	0 70	à 0 75
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	9 00	à 10 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 40	à 0 45
Orge, le minot	0 55	à 0 60